

**Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) constitue l'une des voies les plus rapides et efficaces pour assurer une intervention humanitaire immédiate pour assurer la survie des personnes touchées par des crises partout dans le monde.**

## FONCTIONNEMENT DU CERF

Créé en 2005 en tant que fonds mondial des Nations Unies pour les interventions d'urgence, le CERF regroupe les contributions de donateurs d'horizons divers dans un fond unique, permettant aux travailleurs humanitaires de sauver des vies dès qu'une crise se produit, où que ce soit dans le monde.

Il s'est fixé un objectif de financement annuel d'un milliard de dollars, sans aucune préaffectation, de manière à pouvoir répondre aux besoins les plus urgents susceptibles de sauver des vies.

Dans les situations d'urgence, les organisations humanitaires sur le terrain évaluent ensemble les besoins et leur ordre de priorité, et sollicitent des ressources auprès du CERF. Les fonds sont immédiatement débloqués si ces demandes soumises répondent aux critères du CERF, à savoir si les besoins sont urgents et les activités proposées permettront de sauver des vies.

Le CERF octroie deux types de subventions :

- Les subventions pour intervention rapide soutiennent l'action immédiate au début d'une crise, lorsqu'une situation d'urgence connue se dégrade rapidement, ou pour répondre à des besoins urgents.
- Les subventions pour financement insuffisant contribuent à combler les besoins vitaux lors de crises, souvent prolongées, pour lesquelles il est difficile de se procurer suffisamment de ressources. Ces subventions sont distribuées au rythme de deux cycles par an.

Le CERF dispose également d'un mécanisme de prêt de 30 millions de dollars pour couvrir les déficits de financement fondamentaux pour les opérations humanitaires s'il est établi que des contributions de donateurs sont attendues.

Les allocations du CERF sont destinées à compléter d'autres sources de financement de l'action humanitaire, telles que les fonds humanitaires communs et les financements bilatéraux.

## GESTION DU CERF

Le Coordonnateur des secours d'urgence gère le CERF au nom du Secrétaire général des Nations Unies et il est épaulé dans cette tâche par le secrétariat du CERF du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Ce dernier s'assure que les ressources sont affectées comme il convient, versées en temps opportun, et que leur utilisation soit attestée par des rapports adéquats, en toute transparence\*. Le groupe consultatif du CERF fournit au Secrétaire général des orientations stratégiques sur l'utilisation et l'impact du fonds.

\* En tant que fonds autorenewable, il est possible que le CERF affecte plus ou moins de son revenu au cours d'une année calendaire.

### CONTRIBUTIONS



Les donateurs contribuent au CERF avant qu'un besoin urgent n'apparaisse

### IDENTIFICATION DES BESOINS HUMANITAIRES



Les travailleurs humanitaires déterminent les besoins vitaux les plus urgents en termes d'aide humanitaire, par exemple un abri, des vivres, de l'eau potable ou des médicaments.

### GESTION DES FONDS



Le CERF regroupe ces dons dans un même fonds

### DEMANDE DE FINANCEMENT ADRESSÉE AU CERF



Les agences de l'ONU et leurs partenaires classent ensemble les activités de secours nécessaires à la survie des populations concernées en fonction de leur niveau de priorité. Ils sollicitent les ressources du CERF par l'intermédiaire du représentant de l'ONU le plus haut placé dans le pays.

### ALLOCATION DES FONDS



Sur la base des conseils d'experts fournis par les travailleurs humanitaires sur le terrain, le Coordonnateur des secours d'urgence distribue les ressources du CERF.

### SAUVER DES VIES



Les organisations de secours d'urgence utilisent les fonds pour des opérations d'aide à la survie. Elles suivent de près les dépenses et leurs impacts, en rendant compte au CERF du nombre de personnes ayant bénéficié des ressources du CERF.

## BÉNÉFICIAIRES DES FOND

Chaque année, les subventions du CERF ont permis aux partenaires humanitaires de fournir en moyenne des soins de santé urgents à 13 millions de personnes, de l'eau et des installations sanitaires à 10,3 millions de personnes, une aide alimentaire à 6,6 millions de personnes, des services de protection à 4,3 millions de personnes, un soutien à l'agriculture à 3,5 millions de personnes, des programmes de nutrition à 2,3 millions de personnes et un abri d'urgence à 1,9 million de personnes\*. En outre, le Fonds finance des services pour les réfugiés et les personnes déplacées, de déminage, d'éducation en situation d'urgence et de gestion de camps pour des millions de personnes dans le besoin.

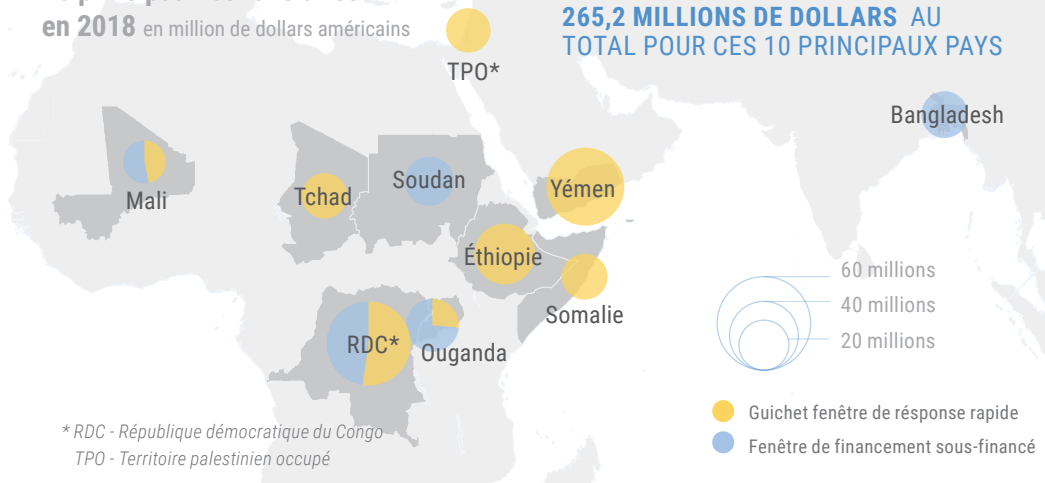
En 2018, le CERF a distribué 500,5 millions de dollars d'aide à l'intervention humanitaire pour sauver des vies dans 48 pays et territoires. Quelque 321 millions de dollars ont servi à lancer immédiatement ou à déployer à grande échelle des opérations dans 35\*\* pays ou territoires, et 180 millions de dollars ont été versés pour renforcer les opérations d'aide dans 18 situations de crise parmi les plus oubliées au monde.

\* Sur la base de moyennes pour les années 2015 à 2017. Dans le cadre des améliorations actuellement apportées au cadre de diffusion des informations du CERF, le secrétariat du CERF a mis en place une méthodologie révisée qui offre une distinction plus nette entre les personnes bénéficiant directement et indirectement des actions humanitaires financées par le CERF, et donc des chiffres plus précis.

\*\* Alors que 35 pays ou territoires ont reçu un financement direct provenant d'allocations d'intervention rapide, deux autres pays ont bénéficié d'une allocation régionale du CERF pour la crise des réfugiés et des migrations au Venezuela.

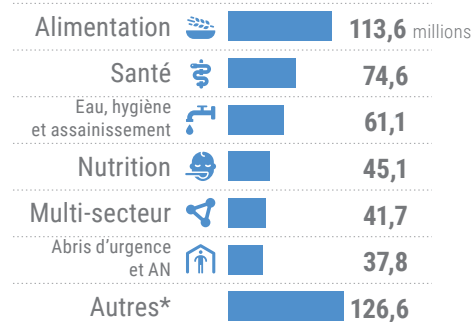
AU TOTAL, DES ALLOCATIONS TOTALISANT \$5,5 MILLIARDS DE DOLLARS AU BÉNÉFICE DE 104 PAYS DEPUIS 2006

### 10 principaux bénéficiaires en 2018 en million de dollars américains



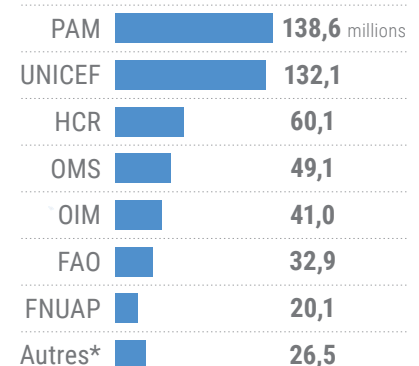
\* RDC - République démocratique du Congo  
TPO - Territoire palestinien occupé

### Allocations par secteurs pour l'année 2018 en million de dollars américains



\* Le CERF a également financé des actions liées à la gestion des camps, aux services communs et à la coordination, au relèvement rapide, à l'éducation, à la protection et au déminage.

### Allocations par agences pour l'année 2018 en million de dollars américains



\* Autres agences: l'UNRWA, le PNUD, ONU Femmes, l'UNOPS et le HCDH

## CONTRIBUTEURS

Depuis son lancement, 126 États membres et observateurs de l'ONU ainsi que des autorités régionales, des entreprises, des fondations et des particuliers ont permis aux partenaires humanitaires du CERF de fournir une aide à la survie dans plus de 100 pays et territoires, pour un total de 5,5 milliards de dollars américains.

En 2018, les donateurs au CERF ont versé des contributions record à hauteur de 555,3 millions de dollars.

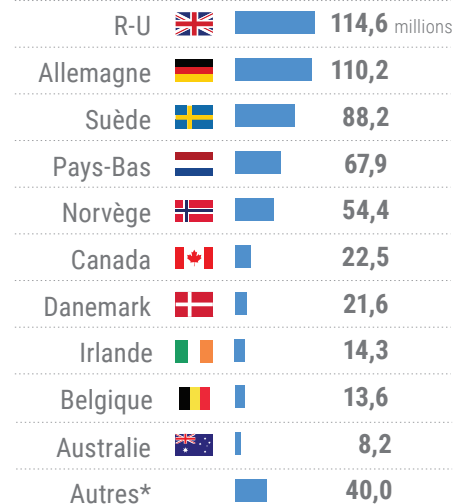
EN 2018, LE CERF A REÇU

**555,3** MILLIONS DE DOLLARS

DE **56** DONATEURS

### 10 principaux donateurs en 2018

en million de dollars américain



\* Pour une liste complète des donateurs au CERF, consultez la page : <https://cerf.un.org/our-donors/contributions>

## FAITES UN DON

**01** Les États membres, les observateurs et les autres autorités souhaitant contribuer au CERF peuvent contacter la section Relations avec les membres de l'OCHA ([ocha.donors.relations@un.org](mailto:ocha.donors.relations@un.org))

**02** Les particuliers, les entreprises et les fondations peuvent se rendre sur la page <http://bit.ly/GIVETOCERF> pour faire un don direct au CERF.

**03** Pour des informations à caractère général sur le CERF, veuillez contacter [cerf@un.org](mailto:cerf@un.org) ou consulter la page [cerf.un.org](http://cerf.un.org)